ville de fonsorbes
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

# CONSEIL D'ADMINISTRATION
# du Centre Communal d'Action Sociale
lundi 25 août 2025 - 18 h 15

# PROCÈS-VERBAL de SÉANCE

Mme la Présidente ouvre la séance à 18h15, puis procède à l'appel des membres :

| **Date de convocation : 21 août 2025** | | |
|---|---|---|
| **Présents** | Mmes BRUN, COUSTEAU, DURIER, LACOSTE, LEMIRE, SÉVERAC, SIMÉON<br><br>MM. FEDOU, PILET, SÉVERAC | |
| **Procurations** | **Mme/M.** | **a donné procuration à Mme/M.** |
| | Mme DAVILA<br>Mme GOSSELIN<br>Mme RAZAFIMBAHINY<br>Mme RIPOLL<br>Mme VITET | Mme SEVERAC<br>Mme LACOSTE<br>Mme LEMIRE<br>Mme BRUN<br>Mme SIMÉON |
| **Absent excusé** | Mme CANE, Mme DUBOIS | |
| **Présidente** | Mme SIMÉON | |
| **Secrétaire** | Mme DURIER | |
| **Personnel administratif** | . Directrice Générale des Services<br>. Responsable du CCAS<br>. Assistante adminsitrative du CCAS | |
| **Ordre du jour** | 1 – Désignation du secrétaire de séance<br>2 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS<br>3 – Modification du règlement intérieur du CCAS – Révision des aides facultatives<br>4 – Répartition des dons qui seront générés par la manifestation « Octobre Rose » 2025<br>5 – Activités en faveur des aînés – Bilan du goûter dansant<br>6 – Activités de la « Mosaïque des Partages »<br>7 – Personnel CCAS – mise à jour de la libération du RIFSEEP<br>8 – Informations diverses<br>9 – Décisions de la Commission Permanente<br>*(Conformément à l'article 22 – chapitre 4 du règlement intérieur du CCAS, le point n° 09 sera débattu à huis clos.)* | |

**Mme la Présidente** : Bonsoir à toutes et à tous. J'espère que vous avez passé un bel été, que vous avez profité de vos vacances et que vous êtes tous en pleine forme pour réattaquer cette nouvelle saison qui se terminera en mars 2026. Je voulais commencer par vous présenter la remplaçante de Mme Moreau qui était venue au dernier CA du CCAS, il s'agit de Mme Adeline Lourme qui nous arrive de Léguevin. Pouvez-vous vous présenter, Madame ?

**Mme Lourme** : Bonjour à tous, je m'appelle Adeline Lourme. Je viens, comme a dit Madame la Maire, de Léguevin. J'ai une expérience de six ans dans l'état civil, élections, service à la population. Auparavant, je travaillais également au CCAS de Léguevin. Aujourd'hui, j'ai l'opportunité, et je vous en remercie, de rejoindre le CCAS de Fonsorbes parce que je recherchais à travailler dans le social.

**Mme la Présidente** : Bienvenue à vous. On va commencer par l'appel. Mmes Brun, Cousteau, Durier, Lacoste, Lemire, Séverac, Siméon et Mrs Fedou, Pilet et Séverac sont présents. Sont excusées Mmes Cane et Dubois. Mme Davila a donné procuration à Mme Séverac, Mme Gosselin a

donné procuration à Mme Lacoste, Mme Razafimbahiny a donné procuration à Mme Lemire, Mme Ripoll a donné procuration à Mme Brun et Mme Vitet a donné procuration à Mme Siméon.

## 1 – Désignation du secrétaire de séance

**Mme la Présidente** : Pour ce qui concerne la désignation du secrétaire de séance, Mme Durier, acceptez-vous d'être secrétaire de séance ? *Mme Durier accepte*. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

| Désignation de Mme Durier en qualité de secrétaire de séance | | | |
|---|---|---|---|
| VOTE | Pour | 10 | |
| | Contre | / | |
| | Abstention | / | |

## 2 – Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du CCAS

**Mme la Présidente** : Avez-vous des commentaires à faire sur le procès-verbal du 23 juin 2025 ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Oui, Monsieur Pilet ?

**M. Pilet** : Comme je n'étais pas présent, je m'abstiens.

**Mme la Présidente** : D'accord, il y a une abstention.

| Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du CCAS du 23 juin 2025 | | | |
|---|---|---|---|
| VOTE | Pour | 9 | |
| | Contre | / | |
| | Abstention | 1 | |

**Mme la Présidente** : Avant d'entamer la suite de ce Conseil d'Administration, je voulais faire un point sur ce qu'il s'est passé cet été à Fonsorbes. Je ne vais pas revenir sur les différentes animations qui ne concernent pas forcément le CCAS, si ce n'est le fait qu'il y en a eu quelques-unes de spécifiques, mais peut-être que Madame Lidos nous en parlera après. Moi, je voulais vous parler de tout ce qui était alerte canicule, qu'il s'agisse d'alerte jaune ou d'alerte rouge. Dès que nous avons eu connaissance des alertes jaune canicule, nous avons mis en place notre plan canicule à savoir le fait que les agents du CCAS, que ce soit les jours ouvrés ou les week-ends, ont appelé de façon systématique toutes les personnes vulnérables connues par nous, suivant la liste que nous avons.

Vu la gravité de la situation avec les alertes rouges, j'ai appelé Madame LABRUYERE, Présidente de l'ARF, pour savoir si parmi ses adhérents elle avait connaissance de personnes isolées et, si c'était le cas, si elle acceptait de nous en communiquer les noms et les numéros de téléphone de façon que nous puissions les appeler. C'est ce que nous avons fait. Je dis « nous », parce qu'avec les élus, nous avons participé et nous nous sommes retrouvés avec une vingtaine de noms supplémentaires que nous avons appelés les uns les autres. En tout, cela représentait les 20 personnes déjà connues, plus les 20 personnes de l'ARF, soit une quarantaine de personnes qui ont été appelées tous les jours, jours ouvrés ou pas, pour savoir comment elles allaient, comment ça se passait dans leur appartement ou leur résidence, savoir si elles avaient des soucis particuliers, les informer du fait que nous ouvrions des salles rafraîchies tous les jours.

On a commencé par la médiathèque/ludothèque les lundis après-midi, bien que ce bâtiment soit habituellement fermé ce jour-là. Il y a donc eu ouverture de la médiathèque les lundis après-midi et tous les autres jours de la semaine. Et pour le week-end du 15 août, les 15, 16 et 17, nous avons ouvert la salle du CCAS, enfin du Centre social. Là, ce sont les élus qui ont assuré la permanence de 14h à 18h. Nous avons accueilli un certain nombre de séniors qui ont passé l'après-midi à jouer aux cartes, à jouer au scrabble, etc. sur ces trois jours-là.

Nous avons également appelé les nouveaux qui sont sur la liste des vulnérables, auxquels nous avons demandé s'ils souhaitaient que nous les maintenions sur la liste en question, et la réponse a été oui. Ils ont été très agréablement surpris, ils ont apprécié les coups de fil et il était légitime que nous

rendions ce service-là. La salle du Square a également été ouverte, mais uniquement les lundis et jeudis me semble-t-il. Vous m'arrêtez si je me trompe, mais il a été proposé aux personnes qui fréquentent la salle de mettre à leur disposition la clé de façon qu'elles puissent ouvrir tous les après-midi, mais cela n'a apparemment pas fonctionné, elles ont refusé, c'est ça ?

**Mme Lidos** : Non, elles trouvaient que deux jours par semaine suffisaient et il n'y avait pas de volontaires pour ouvrir une journée de plus.

**Mme la Présidente** : Cela dit, nous avons accueilli les 15, 16 et 17, des séniors qui habitaient la résidence Altéal. Voilà pour ce qu'il en est de la prise en charge lors des canicules. Sachant de plus, que le centre de loisirs était ouvert cette année sur l'école du Trépadé juste en face de la médiathèque/ludothèque. Cela a également permis aux enfants qui ont fréquenté le centre sur les journées très chaudes d'aller faire un tour à la médiathèque et à la ludothèque de façon à profiter aussi de salles rafraîchies. Ça a été une période très difficile. On peut espérer être sortis des périodes de grosses canicules, néanmoins on peut s'inquiéter sur les 11 jours quand même que nous avons connus au mois d'août. J'espère que ça s'est bien passé pour vous, à l'Oustal ?

**Mme Cousteau** : On est bien équipés en climatisation, donc ça a été.

**Mme la Présidente** : J'ai eu un appel également, et cela mérite d'être signalé, de la directrice de l'EHPAD du Sorbier qui m'a dit que nous pouvions signaler qu'elle était en capacité d'accueillir des personnes dans leur structure, car leurs salles communes sont climatisées, qu'il ne fallait pas hésiter à le faire savoir. Cependant, nous avions ouvert de notre côté, nous n'avons donc pas ressenti ce besoin. Toutefois, ça fait plaisir de savoir que la solidarité fonctionne dans ces cas-là. M. Fedou ?

**M. Fedou** : Juste un détail, comment ces personnes-là, que vous dites isolées et vulnérables, sont-elles venues jusqu'au CCAS ou sur les autres îlots de fraîcheur ?

**Mme la Présidente** : Alors, soit elles sont venues par leurs propres moyens, soit elles se sont arrangées entre elles. J'ai notamment l'exemple d'un Monsieur qui n'avait pas de moyen de transport, c'est un ami qu'il fréquente de façon régulière à l'ARF qui est allé le chercher. Idem pour une dame qui habite justement chez Altéal, qui a l'habitude de fréquenter la salle du Square, quelqu'un s'est également proposé pour aller la chercher et l'a ramenée. Ça a fonctionné comme ça, mais quand nous avons appelé, nous proposions aux gens qui le souhaitaient de venir les chercher.

**M. Fedou** : D'où ma question : dans le futur, ne faudrait-il peut-être pas le rajouter dans le règlement intérieur de la navette sous forme d'astreinte, pour dire au chauffeur qu'en cas d'épisodes de canicules, la municipalité peut proposer… ?

**Mme la Présidente** : Je ne sais pas s'il faut mettre une astreinte au chauffeur. Là en l'occurrence, sur les trois jours du week-end du 15 août, ce sont les élus qui ont ouvert. Moi, j'étais prête à aller récupérer quelqu'un en voiture, mais ils se sont arrangés entre eux.

**M. Fedou** : On a quand même un service à proposer à l'administré, on peut dire que l'on met une astreinte canicule en place, qui se fait partout dans les autres collectivités, on peut très bien imaginer ça.

**Mme la Présidente** : Oui, ou que ce soit des élus qui conduisent…

**M. Fedou** : En fait, ce qu'il faut comprendre, c'est que ce n'est pas le boulot, entre guillemets, d'un élu de se substituer à quelque chose que l'on met en place pour les administrés. Que l'on fasse notre travail d'appeler les personnes vulnérables, oui, mais à partir du moment où l'on met un service à la personne en place, comme la navette municipale, on peut proposer ça.

**Mme la Présidente** : Alors, il faut savoir que les astreintes, ce n'est pas gratuit ! Là en l'occurrence, vous voyez, ce sont des élus qui ont participé, Christine Lacoste, Philippe Séverac, Marie-Louise Calvo et moi-même. Nous nous sommes relayés sur trois après-midi et ça n'a pas été quelque chose de « lourd » à faire pour nous, cela a permis de le faire fonctionner et ça n'a rien coûté à la collectivité. Certes, ce n'est peut-être pas le boulot des élus, mais il y a un moment où on est là pour ça aussi ! Quand on met des gens d'astreinte, en l'occurrence les astreintes au CCAS, c'est deux heures pour

passer 20 coups de fil, eh bien les 20 autres c'est nous qui l'avons fait et cela ne nous a pas spécialement pesé. Ce sont des moments où les gens sont contents d'être appelés, ce sont des temps d'échanges : avez-vous mangé, avez-vous bien bu, etc. Cela ne me paraît pas si lourd et de toute façon, nous étions là et nous avons, nous aussi, fini par jouer aux cartes. Cette notion d'astreinte est peut-être à réfléchir, mais encore une fois, on peut payer les gens à rester chez eux aussi, en avons-nous les moyens ? Oui, Monsieur Pilet ?

**M. Pilet** : Je n'ai pas compris votre dernière phrase, « payer des gens à rester chez eux » ?

**Mme la Présidente** : Si on paie des astreintes alors que nous n'en avons pas besoin... Comment pourrions-nous décider qui va assurer l'astreinte conduite du véhicule si on en aura besoin ou pas ? Si je reprends l'exemple des trois jours, les 15, 16 et 17, cela veut dire que l'on paierait un agent pour être disponible, pour éventuellement conduire la navette, sans avoir la certitude que l'on en ait besoin.

**M. Pilet** : Ok. Par rapport aux initiatives prises, c'est très, très positif. Je crois que cela faisait longtemps que l'on disait qu'il fallait aller vers les gens et que le nombre de personnes recensées au niveau du CCAS était largement en dessous des besoins, et on le voit. Je pense qu'il y a encore des gens qu'il faut arriver à contacter et leur expliquer qu'il y a ces solutions. En effet, je crois que nous sommes tous conscients qu'il y aura de plus de plus d'épisodes de canicule, qu'ils seront de plus en plus longs. Il faut que le dispositif s'améliore et soit le plus opérationnel possible. Il faut aussi penser aux personnes qui sont en situation de handicap ou qui ont des maladies, pour lesquelles c'est aussi très difficile. Il va donc falloir élargir l'action en étant dans cette démarche volontariste d'aller chercher les gens et leur signifier ces solutions. Il est indispensable de continuer ce travail-là.

Pour la petite histoire, avant 2014, les élus appelaient les personnes âgées, c'est donc une reprise d'une initiative qui existait déjà. Cela ne me choque pas et je crois que c'est aussi notre rôle, dans les moments difficiles et tendus, de trouver des solutions. Et je trouve qu'il aurait été bienvenu que nous soyons sollicités aussi, parce qu'on y aurait participé avec grand plaisir !

**Mme la Présidente** : J'ajouterais que vous auriez pu contacter les membres du Conseil d'Administration du CCAS. Franchement, ça n'a pas été lourd, enfin pour ce qui me concerne, j'ai passé quatre heures, de 14 heures à 18 heures le samedi et ça ne m'a pas du tout pesé. Ce temps d'échanges avec des gens que l'on connaît, ou pas, et ce temps convivial à jouer aux cartes.

**M. Pilet** : Du coup, pourrait-on mettre une séance de travail d'ici le mois de mars, parce que ça servira quoiqu'il se passe après, pour améliorer ce dispositif et ces démarches-là ? Cela me paraît nécessaire d'anticiper le plus possible.

**Mme la Présidente** : L'amélioration, j'entends, on la cherche depuis longtemps. Les gens ne peuvent pas être sollicités contre leur volonté. Là, il se trouve que l'on a des personnes qui nous ont été signalées, soit par des voisins, soit par de la famille, c'est la liste des personnes que nous contactons au niveau du Centre Social. Pour les autres, c'est Madame Labruyère qui nous a donné les noms. Mais si vous connaissez des personnes, il n'y a pas de problème, nous les inscrirons sur notre liste.

**M. Pilet** : Je crois que Françoise Bobo avait proposé plusieurs solutions, des affichettes chez les commerçants, il y a plein de choses qui peuvent se faire pour aller rechercher et indiquer aux personnes qui en ont besoin que ces dispositifs existent.

**Mme la Présidente** : On a déjà utilisé tous les moyens de communication qui sont à notre disposition, on ne va pas revenir là-dessus, les panneaux, le bulletin, les réseaux, la Dépêche, etc. On essaie d'être le plus large possible et après, effectivement, on est sur des démarches individuelles de voisins, de proches, ou peut-être de personnes malades, que ces gens-là n'hésitent pas à se manifester, mais on ne peut pas connaître les cas particuliers s'ils ne nous sont pas signalés.

**M. Pilet** : Excusez-moi, j'essayais de proposer une solution, un temps de travail, pour essayer d'avancer et de s'améliorer. Soit vous prenez une date et on avance, mais je ne vais pas passer mon temps, là...

**Mme la Présidente** : Si vous avez d'ores et déjà une solution, n'hésitez pas à nous la proposer. Point n° 3, Mme Lacoste.

## 3 – Modification du règlement intérieur du CCAS – Révision des aides facultatives

**Mme Lacoste** : Lors de la dernière Commission permanente, nous avons abordé le sujet des aides facultatives et notre souhait de mettre en place des modalités d'obtention de l'aide, identiques quelle que soit l'aide facultative. Pour les coupons transports, une aide est octroyée aux trois tranches de la CAF (1, 2, 3) et ce n'était pas le cas pour le séjour ski, pour le mini-séjour et pour les sorties scolaires. Nous vous proposons, comme nous en avons discuté lors de la Commission permanente, de changer le règlement intérieur pour que les modalités d'octroi soient les mêmes, c'est-à-dire rajouter la tranche 3 sur les personnes susceptibles d'obtenir une aide, avec le changement de pourcentage de prise en charge. La tranche 1 passerait donc de 60 % à 80 %, la tranche 2 passerait de 30 % à 50 % et on introduirait la tranche 3 avec une aide de 25 % sur le reste à charge. Lors de la Commission permanente, Mme Moreau avait préparé un tableau que vous n'avez effectivement pas eu à disposition. On vous l'a donc envoyé avec la simulation que vous nous aviez demandée, à savoir les aides octroyées en 2024 avec les nouveaux pourcentages de participation. C'est le tableau n° 3 sur l'étude budgétaire que vous avez reçue. Y a-t-il des questions ?

**M. Fedou** : Des questions, non, notre groupe va bien entendu voter cette uniformisation parce que ça fait déjà deux ou trois budgets qu'on le demande. On est donc sur la même longueur d'onde, au moins pour ça.

**Mme Lacoste** : Petit à petit, on a mis en place des aides sur une enveloppe que nous n'atteignions pas jusqu'à présent, une enveloppe d'aides de 30 000 €. Tout modifier d'un coup aurait pu être trop par rapport au budget octroyé. On y est donc allés petit à petit et là, c'est la dernière ligne droite pour l'homogénéisation de ces aides.

**Mme la Présidente** : S'il n'y a pas d'autres commentaires, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Je vous remercie.

| Révision des aides facultatives | | | |
|---|---|---|---|
| VOTE | Pour | 10 | |
| | Contre | / | |
| | Abstention | / | |

**Mme la Présidente** : Le point suivant concerne le permis.

**Mme Lacoste** : Concernant le permis de conduire, nous l'avions également évoqué lors de la dernière Commission permanente du 16 juillet. Karine, vous me corrigez si besoin, mais cela fait quatre ans que nous avons mis en place l'aide au permis. On avait prévu d'aider des personnes pour leur payer l'intégralité du permis. En quatre ans, quatre dossiers ont été recevables, mais cela n'a pas porté les fruits que nous escomptions. On vous propose donc une autre mouture : l'aide au permis reste l'aide au permis, sauf que la nouvelle mouture est une aide financière facultative dont la définition permet d'apporter un soutien financier aux personnes relevant de faibles ressources pour l'accès aux examens du permis de conduire. Cette définition-là ne change pas. Le critère, c'est une aide financière facultative, versée sous conditions de ressources, destinée aux étudiants, aux personnes en recherche d'emploi, en situation de réinsertion ou de reconversion professionnelle. Lors de la mise en place de cette aide, nous avions tous insisté pour qu'elle puisse être ouverte, quel que soit l'âge et en fonction plutôt de la situation professionnelle ou de réinsertion.

La prise en charge par le CCAS serait d'un forfait de 600 €, après l'obtention du code, accordé par le CCAS après examen du dossier par la Commission permanente (comme d'habitude). Le plafond du budget annuel alloué pour cette aide est de 5 000 € (il l'était déjà). Pour l'éligibilité, il faut résider dans la commune depuis plus d'un an, être âgé de plus de 17 ans puisqu'on peut maintenant passer le permis à partir de 17 ans et ne pas être inscrit sur un autre dispositif d'aide du CCAS – ça a été une question, mais c'est une règle qui existait déjà sur la première mouture – Madame Lidos avait répondu à votre question, Monsieur Fedou. Il faut également justifier d'un QF de la CAF inférieur à 899 €, être inscrit dans un organisme partenaire : la dernière fois, la seule auto-école à avoir répondu à nos sollicitations est l'auto-école Les Pyrénées, à côté du lycée.

Une contrepartie citoyenne d'une journée est demandée sous forme d'aide, soit à l'organisation d'une manifestation municipale quelle qu'elle soit, que ce soit le marché gourmand, Octobre Rose, ou une aide aux collectes alimentaires des associations caritatives, ou de distribution du courrier du CCAS : lorsque nous invitons nos aînés aux repas, par exemple. Ça peut être sur une zone géographique limitée, autour de chez eux par exemple.

Il convient de déposer auprès du CCAS un dossier de demande d'aide au permis de conduire et de fournir les documents suivants : une pièce d'identité, un justificatif de domicile, un justificatif du QF de la CAF ou le dernier avis d'imposition si jamais on n'a pas de QF, et le justificatif d'éventuelles demandes auprès d'autres organismes financeurs.

Le contrôle du dossier se fait par l'agent du CCAS, Mme Lidos. L'étude du dossier se fait par la Commission permanente. Un courrier est ensuite adressé au demandeur confirmant l'accord de l'aide au permis de conduire, ou les explications du refus : si jamais on devait refuser, quelle que soit la raison, elle doit être expliquée. Le versement de l'aide se fera directement à l'organisme partenaire après l'émission d'une facture. Voilà pour les nouvelles modalités.

**Mme la Présidente** : J'ai une question : si un jeune de 17 ans rentre dans les critères, mais que sa famille bénéficie de l'épicerie sociale... Car il est écrit à un moment donné qu'il ne faut pas bénéficier...

**Mme Lacoste** : Non, l'épicerie sociale ne fait pas partie des aides qui empêcheraient l'obtention de l'aide au permis.

**M. Séverac** : Quand on dit étudiant, c'est étudiant ou apprenti ?

**Mme Lacoste** : Oui.

**M. Séverac** : Alors, il faudrait le préciser.

**M. Fedou** : D'où ma question, que ce critère d'éligibilité ne soit pas inscrit sur d'autres dispositifs d'aides du CCAS nous gêne un petit peu. C'est un peu ambigu, si la personne est en précarité et qu'elle est inscrite au BAFA, ou pour un microcrédit, si derrière elle peut passer le permis, cela l'empêche d'avoir un autre dispositif du CCAS. Cela nous gêne un petit peu.

**Mme Lacoste** : Après, on parle d'une année civile, on est sur la même année. On peut le faire évoluer, qu'en pensez-vous ?

**M. Pilet** : Je pense que j'avais envoyé un mail, que tout le monde a dû recevoir, pour être dans la continuité du travail qui me paraissait assez intéressant et bénéfique à la Commission permanente, il me semble avoir compris que l'on aurait un nouveau temps avant de le présenter à ce Conseil d'Administration pour affiner, améliorer l'ensemble du dispositif. Je suis vraiment déçu de ne pas être entendu parce que cela permettrait de continuer à travailler sur l'ensemble de ces points. Travailler sur le fait qu'en quatre ans, il n'y a eu que quatre demandes... sur les échecs, puisque c'était justifié que ce dispositif ne fonctionnait pas, et revoir ce dispositif à cause des échecs qu'il y avait eu.

Si on résume, sur quatre personnes, une seule personne a eu son permis ! C'est très bien, mais une autre personne a passé le code et a arrêté le permis. Si on a bien compris les explications que l'on nous a données, elle avait son apprentissage vers Saint-Orens ou les environs, le CFA à Blagnac, et il fallait qu'elle vienne faire ses cours de conduite ici sur un temps très court, déterminé, qui faisait qu'a priori avec son emploi du temps, elle n'y arrivait pas et que, visiblement, les conditions n'avaient pas été posées clairement. Là aussi, si on a bien compris, l'auto-école demande que ce soit sur un temps très court et très condensé, un peu sur le principe des stages. Concernant les deux autres personnes qui ne sont pas allées au bout du code, l'une ne maîtrisait pas la langue française et a donc été réorientée sur un autre dispositif, et la 4e, on n'en a pas évoqué les détails parce qu'on voit déjà, pour les trois premières, que ça n'a pas de lien avec ce qui va être fait ou les améliorations.

Il me semble qu'à la Commission permanente, on avait lancé des pistes et des idées, on avait dit que l'on verrait ce qui se faisait avec les autres municipalités, que l'on puisse prendre des exemples qui marchaient ailleurs... Je prends donc acte que ce travail-là, sauf revirement aujourd'hui que j'espère,

n'est pas entendu. Puis, je trouve intéressant que le travail qui était amorcé, on avait pu chacun y réfléchir... Voilà, je trouve vraiment dommage que ce soit interrompu comme ça.

**Mme Lacoste** : Deux choses : nous avons déjà pris contact avec les communes des alentours avant de faire cette proposition-là, en particulier avec Saint-Lys, La Salvetat ne fait pas d'aides, Plaisance non plus puisque j'avais regardé, me semble-t-il. Nous nous sommes donc inspirés de ce qui se fait à Saint-Lys, ils ont le même parcours que nous et ils se sont rendu compte... Je vais terminer, si vous voulez bien ?

**M. Pilet** : Oui, oui.

**Mme Lacoste** : On s'inspire donc de ce qui se fait ailleurs et on le fait évoluer dans ce qui nous semble être le bon sens. Autre chose : cette proposition-là, à la dernière Commission permanente, je l'avais. J'aurais pu vous la proposer, sauf que quand j'ai commencé à vous expliquer pourquoi, je voulais vous proposer autre chose, mais vous êtes revenus sur ce que j'ai compris comme un refus d'une nouvelle proposition, mais de faire évoluer celle qui était déjà en place. En fait, ce n'est pas du tout la même chose puisqu'il ne s'agit pas, maintenant, d'accompagner les personnes sur l'ensemble du permis. Voilà, je n'ai donc pas eu le temps, ni l'opportunité, de vous parler de cette proposition-là. Si votre souhait, de ce que j'ai compris, est de faire évoluer l'autre avec un accompagnement que nous faisons et qui, malgré tout, n'a pas porté ses fruits non plus, j'ai jugé plus intéressant de vous proposer la nouvelle mouture que je vous ai envoyé en amont. M. Fedou a effectivement posé une question quand il l'a étudiée. Voilà, je pense que vous aviez le temps de revenir vers nous et de faire...

**M. Pilet** : À Saint-Lys, si j'ai bien compris, ils ont mis en place ce dispositif il y a un an et il n'y a pas encore de recul. Ce que l'on avait évoqué à la Commission permanente, c'était de s'appuyer sur d'autres villes, plus lointaines que le périmètre de celles qui jouxtent la commune, et de chercher et voir ce qui fonctionnait. Vous disiez que vous vouliez le faire évoluer, il faut donc savoir ce qui a marché ou pas sur l'expérience. C'est pour cela que l'on a décortiqué les quatre cas, en s'interrogeant de savoir pourquoi il y avait quatre personnes. Cela peut être pris de manière très positive, ça veut dire que les gens se débrouillent, ou de manière inquiétante se disant qu'ils n'avaient pas l'information. Derrière, je pense qu'il faut essayer de voir comment s'améliorer et la proposition de ne financer que le code a été faite à la Commission permanente, cette proposition-là a été faite.

**Mme Lacoste** : Pour la conduite.

**M. Pilet** : En séparant code et conduite, avec une aide pour le code et une aide...

**Mme Lacoste** : Non, non, l'aide de 600 € est octroyée à des personnes qui ont déjà le code, justement parce que, comme vous l'évoquiez tout à l'heure, c'était compliqué pour ce jeune homme qui était apprenti à l'extérieur de la commune et qui venait passer le code ici, d'autant que maintenant il existe d'autres moyens gratuits sur les réseaux pour pouvoir passer son code.

**M. Pilet** : C'est ce que l'on avait évoqué à la Commission permanente qu'il y avait plein de moyens...

**Mme Lacoste** : Du coup, on va bien dans le même sens.

**M. Pilet** : Non, enfin non. C'est embêtant à plusieurs niveaux, c'est un travail collectif qui a été fait et que je trouvais de qualité intéressante, mais entretemps un autre choix a visiblement été fait, qui va s'imposer ou pas suivant le vote qui va être fait. Je trouve cela dommageable que l'on interrompe un travail qui me paraissait... Je regarde les gens qui étaient présents et il y a eu plusieurs réflexions, des remarques, cela a mené à une autre dimension, je ne sais pas si elle aurait abouti, mais c'était intéressant, car tout le monde s'impliquait et cherchait des améliorations. Là, dont acte, on balaie ce travail collectif, on nous présente autre chose... Je trouve cela dommage, voilà.

**Mme la Présidente** : Mais de quel travail collectif parlez-vous ? Il y a eu une Commission permanente, qui y a participé ?

**M. Pilet** : À la Commission permanente, il avait été dit que l'on reprenait un temps de travail au vu de toutes les réflexions qui étaient amenées, que l'on devait y réfléchir. Moi, je m'étais engagé...

**Mme la Présidente** : Et qu'est-ce qui a été amené comme réflexion supplémentaire ou différente ?

**M. Pilet** :... je m'étais engagé à faire le tour auprès d'autres collectivités qui sont plus éloignées des expériences, et de les amener, par exemple, pour que l'on puisse travailler ensemble. Je pense qu'il y avait d'autres idées, d'autres réflexions qui étaient amenées.

**Mme la Présidente** : À ce jour, cette démarche-là, vous ne l'avez pas encore entamée ?

**M. Pilet** : Pardon ?

**Mme la Présidente** : Cette démarche-là, d'appeler des collectivités, vous ne l'avez pas encore entamée ?

**M. Pilet** : Je ne répondrai pas à cette question, car je n'ai pas eu de réponse au fait de déplacer... Pardon ? Qu'est-ce qui vous fait rire ?

**Mme la Présidente** : Ce qui me fait rire, c'est votre réponse. Je ne répondrai pas à votre question.

**M. Pilet** : Je ne répondrai pas, je répondrai ailleurs !

**Mme la Présidente** : D'accord, répondez ailleurs, très bien.

**M. Pilet** : Mais sachez que... Cette façon de maîtresse d'école d'interroger pour savoir si on a fait un travail ou pas est assez désobligeante, mais c'est votre façon de faire, comme vous interpellez les gens sur le marché, mais ça, on en reparlera à un autre moment, de manière très désobligeante, on en reparlera.

**Mme la Présidente** : Alors là, vous me direz de qui il s'agit, dans quel contexte et à quel sujet.

**Mme Lacoste** : Ce n'est pas le sujet.

**M. Pilet** : Excusez-moi, on était dans un travail, on essaie de faire notre travail.

**Mme la Présidente** : M. Pilet, pouvez-vous me dire de suite qui j'ai interpellé, dans quelles circonstances et à quel sujet ?

**M. Pilet** : On en reparlera à un autre moment.

**Mme la Présidente** : C'est facile d'accuser les gens de comportement, d'a priori !

**M. Pilet** : Ce que vous faites là, vous le faites déjà avec moi.

**Mme la Présidente** : Mais pas du tout.

**M. Pilet** : Vous préjugez que j'ai annoncé que j'allais faire des choses et je ne les ai pas faites.

**Mme la Présidente** : Je n'en sais rien, je vous pose la question. Si tant est que les coups de fil que vous aviez l'intention de passer, ou les renseignements que vous comptiez prendre dans notre collectivité, vous les ayez déjà pris, ce serait intéressant que vous nous en fassiez part dès ce soir !

**Mme Lemire** : M. Pilet, elle vous a posé une question, elle n'a préjugé de rien, elle vous a juste posé une question.

**M. Pilet** : Excusez-moi, mais c'est vrai que l'on est agacés sur pas mal de choses.

**Mme Lacoste** : Je ne pense pas avoir dit...

**M. Pilet** : Je suis excessivement déçu parce que j'étais très content de cette Commission permanente où on avait bien travaillé, j'avais bien compris qu'il allait y avoir... Alors que les autres le disent s'ils n'avaient pas compris la même chose, mais que l'on allait pouvoir le retravailler d'ici la fin de l'été, et

c'est pour ça que j'ai fait la demande de la repousser, pour que l'on puisse travailler. Je prends acte que ce n'est pas possible, on ne va pas y passer des heures, mais voilà, c'est dommage. Encore une fois, c'est dommage.

**Mme Lacoste** : Lors de la dernière Commission permanente, je ne me rappelle pas, ou alors je me serais mal exprimée, vous avoir dit qu'il y aurait une autre Commission permanente. Par contre, vous avoir dit que je vous enverrai une proposition, ça oui, et je vous ai envoyé une proposition !

**M. Fedou** : C'est vrai qu'on avait peut-être mal compris, on a pensé qu'il allait y avoir un retravail derrière. Après, on a peut-être mal compris vos dires. Nous, ce que l'on se demandait par rapport au budget annuel qui est voté, les 5 000 €, de mémoire, c'est sur l'investissement ?

**Mme Lacoste** : Non, c'est une partie du budget aides, c'est donc en fonctionnement, mais si vous vous rappelez, quand on a commencé à mettre en place les aides, on avait pris, sur cette enveloppe de 30 000 €, 5 000 € pour le permis et 5 000 € pour le BAFA. On s'était donné une enveloppe justement pour garder suffisamment pour les CORAFIN, et on avait scindé comme ça les budgets. Si, si, je vous assure M. Fedou ! On l'avait mis en place justement pour être sûrs de ne pas exploser le budget et de rester quand même dans quelque chose de raisonnable. Et quitte à proposer plusieurs aides, il faut que l'on puisse toutes les assumer.

**M. Fedou** : D'accord.

**Mme Durier** : Moi, j'avais juste une question par rapport au règlement intérieur où on précisait ne pas être inscrit sur un autre dispositif d'aide du CCAS, est-ce rectifié en rajoutant quels sont ces dispositifs précisément, BAFA, microcrédit ? Sinon, la même question risque de retomber dans quelque temps.

**Mme Lacoste** : Ce que l'on peut faire aussi, c'est le mettre en fin et dire que si on a déjà été inscrit sur une autre aide du CCAS sur l'année, à ce moment-là le dossier sera étudié avec plus d'attention, je dirais. On peut aider tout le monde, ce n'est pas le sujet, mais quelqu'un qui va s'être inscrit au BAFA, mais qui ne va pas être allé au bout du BAFA et qui, derrière, voudra une aide au permis... Effectivement, on peut la lui accorder, mais c'est vrai que l'on va peut-être regarder le dossier avec un peu plus d'attention pour savoir pourquoi elle n'est pas allée au bout du BAFA.

**Mme Durier** : Il faut simplement que l'on sache que ce n'est pas quelqu'un qui a bénéficié d'une aide par la Commission permanente, à un remboursement de factures ou des choses comme ça.

**Mme la Présidente** : On est d'accord, on rajoute ça, le BAFA et le microcrédit.

**M. Séverac** : Ou alors, on écrit que ceux qui ont bénéficié de ces aides-là ne sont pas prioritaires dans l'attribution.

**Mme la Présidente** : Oui, ça peut être ça aussi.

**M. Séverac** : Il me semble que la proposition relève un peu de l'amendement par rapport à ce qui existait déjà, c'est-à-dire que ce n'est pas une refonte du dispositif de fond en comble. Si on voulait faire une refonte, il y a le temps, dans les mois qui viennent, d'y travailler en profondeur. Mais pour cette année, c'est un réaménagement du dispositif tel qu'il existait.

**Mme Lacoste** : C'est une évolution pour essayer de toucher plus de personnes. Il faudra peut-être effectivement la modifier à nouveau, on verra.

**Mme la Présidente** : Bien.

**M. Pilet** : Excusez-moi, juste pour essayer de comprendre, en quoi ce changement va-t-il permettre de toucher plus de monde que les quatre personnes sur les quatre dernières années ?

**Mme Lacoste** : Le fait que l'on demande aux personnes d'avoir déjà le code, c'est, comment dire... Les gens sont déjà dans une certaine dynamique. Quand on reçoit des personnes qui, lorsqu'elles ont vu que l'aide existait, viennent pour s'inscrire au permis, mais sans une démarche vraiment

volontariste, ou pas forcément avec un projet derrière, comme on s'engage sur un temps qui est long, c'est plus difficile à assumer, alors que quelqu'un qui a déjà passé le code est déjà dans une démarche beaucoup plus volontariste.

**Mme la Présidente** : Et encore une fois, c'est une question de communication.

**M. Pilet** : Oui et décalée de l'expérience vécue puisque sur les quatre cas, aucun ne correspond à cela. S'ils ont arrêté, c'est pour d'autres raisons.

**Mme Lacoste** : Oui, mais peut-être que si on leur avait demandé de passer le code en amont, cela se serait passé différemment.

**Mme la Présidente** : Avec la proposition telle qu'elle a été faite et les corrections proposées par Madame Durier, qui est contre cette proposition... Alors, c'est vrai que j'ai fait voter indépendamment la modification des révisions des aides facultatives et le permis. Pour ce qui concerne le permis, qui est contre la proposition faite par Christine Lacoste ?

**M. Pilet** : Je ne participe pas au vote.

**Mme la Présidente** : D'accord. Qui s'abstient ? Ok.

| Aide au permis de conduire | | | |
|---|---|---|---|
| VOTE | Pour | 9 | |
| | Contre | / | |
| | Ne participe pas au vote | 1 | |

## 4 – Répartition des dons qui seront générés par la manifestation « Octobre Rose » 2025

**Mme la Présidente** : Le point n° 4, c'est la répartition des dons qui sont générés par la manifestation Octobre Rose 2025. On vous propose de rester sur la même répartition que celle de 2024, à savoir 80 % pour l'Institut du Sein du Grand Toulouse (ISGT) et 20 % pour l'association locale. Qu'en dira-t-on ? Voyez-vous un inconvénient à cela ? On reparlera sans aucun doute d'Octobre Rose à l'occasion d'un prochain CA.

**Mme Lemire** : Nous sommes-nous rapprochés de l'Oncopole, parce qu'il y a des associations aussi à l'Oncopole ?

**Mme Lacoste** : Cela fait plusieurs années que l'on change d'organismes, enfin d'associations pour le don principal, mais c'est vrai que l'ISGT, l'année dernière, avait été très présente, très intéressée, et très partie prenante, je dirais, de notre manifestation. Effectivement, il se déplace sur l'ensemble des cliniques et hôpitaux, c'est un réseau. On s'est donc dit que c'était pertinent de les reprendre.

**Mme Lemire** : À l'Oncopole, il y a aussi des associations qu'ils appellent entre guillemets socio-esthétiques, qui pourraient également être intéressées si on leur en parle.

**Mme la Présidente** : De toute façon, quelle que soit l'association à laquelle on s'adresse, quand il sera question de donner de l'argent, ils seront preneurs.

**Mme Lemire** : Bien sûr, mais pour changer d'une année sur l'autre et voir...

**Mme Lacoste** : C'est effectivement la première année que l'on reprend le même que l'année dernière, sinon on avait changé tous les ans.

**Mme la Présidente** : Quand sera le prochain CA ? Il n'est pas fixé ? Parce que Claudine a peut-être les coordonnées d'associations ?

**Mme Lidos** : Après, l'ISGT finance aussi des séances de socio-esthétique.

**Mme Lemire** : Oui, je sais ce qu'il propose, mais je pense que c'est différent de ce qui se fait à l'Oncopole. Il y a l'ISGT d'un côté et l'Oncopole de l'autre. Ce serait peut-être aussi bien qu'il y ait des aides de ce côté-là, je n'en sais rien, mais je trouve dommage que deux ans de suite, on donne à la même association.

**Mme Lidos** : C'est vrai que la dernière année où l'on a versé à l'Oncopole, on s'est sentis un peu... Ils avaient racheté une maison grâce à nos dons, tout ça, donc voilà, on ne voulait pas ce fléchage-là... On s'est sentis, non pas « lésés », c'est un grand mot, mais on a préféré changer d'association. C'est peut-être une erreur, mais...

**Mme Lemire** : Je peux y passer, un jour, pour voir comment ils fonctionnent.

**Mme la Présidente** : Alors, que fait-on pour cette année ? On reste là-dessus ? Pour cette année, c'est bon ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité pour l'ISGT et le Candirathon.

| Répartition des dons générés par la manifestation « Octobre Rose » à l'ISGT et à l'association Candirathon | | | |
|---|---|---|---|
| VOTE | Pour | 10 | |
| | Contre | / | |
| | Abstention | / | |

## 5 – Activités en faveur des aînés – Bilan du goûter dansant

**Mme la Présidente** : Mme Lidos, pouvez-vous nous faire le bilan des activités en faveur des aînés, notamment le goûter dansant, s'il vous plaît ?

**Mme Lidos** : Le goûter dansant a eu lieu le 18 juin. Il y a eu 28 participants payants et 40 gratuits soit au total, 68 participants. L'année dernière, il y en avait eu 109 (participants). On s'est donc posé des questions, mais c'est vrai que l'ARF fait des thés dansants maintenant. On nous a aussi fait des réflexions par rapport au mois de juin, qu'il faisait chaud dans la salle. L'année prochaine, on verra donc pour changer la date. On a cru bien faire et équilibrer les manifestations dans l'année, mais a priori le mois de juin n'était pas opportun vu la chaleur.

Il y a eu 1 724,30 € de dépenses. Le coût, avant la participation, était de 25,36 € par personne. Il y a eu 372,00 € de recettes et un reste à charge au CCAS de 1 352,30 €. Cela revenait, après l'encaissement des recettes, à 19,89 € par personne (l'an dernier, c'était 19,72 €).

**Mme la Présidente** : Il n'y a pas de commentaires particuliers à faire si ce n'est effectivement de se poser la question de la pertinence de ce type d'animation et voir comment on peut la faire évoluer, peut-être avec un spectacle, peut-être sur une autre date. Bref, la formule n'est peut-être plus la bonne, je ne sais pas. On continue sur les activités, celle de la Mosaïque des Partages.

## 6 – Activités de la « Mosaïque des Partages »

**Mme Lidos** : Comme vous l'avez dit, l'espace le Square a été ouvert tout l'été, le lundi et le jeudi après-midi. On est en effectif réduit, on a donc impliqué les gens, les personnes qui fréquentent la salle, on leur a donné la responsabilité d'être présents sur certaines journées. Les gens ont été acteurs de cette ouverture de salle. On a mis en place un tableau de présence et il y a une très bonne fréquentation, entre 10 et 12 personnes par ouverture. Ce sont toujours les mêmes, il y a une certaine fidélité des gens. Suite à cette ouverture, il y a une solidarité en dehors de la salle pour aider aux courses, pour aider aux déplacements quand la salle de la mosaïque a été ouverte pour la canicule. Voilà, il y a vraiment une solidarité, ils comptent sur nous et sur l'ouverture de cette salle. On voit vraiment le bienfait de cette salle sur les relations dans cette résidence.

Ensuite, la Mosaïque a animé une fois par semaine des ateliers parents/enfants. L'atelier cuisine a toujours autant de succès, entre 15 et 16 enfants par séance. Cette année, on avait un nouveau partenariat avec le service sport, on a donc accueilli également des jeunes. C'est David Aubert qui a animé ces ateliers, c'était une nouveauté. Là aussi, durant les jours de canicule, certains ateliers ont

été annulés. L'année prochaine, on va prévoir une solution de repli, ou dans une salle, ou avec d'autres ateliers créatifs parce que là, on n'avait rien à proposer sur le moment. Cela s'améliorera donc l'année prochaine.

On a également accueilli le centre de loisirs qui était au Trépadé cette année, on leur a proposé de venir faire des ateliers cuisine au Centre social. En plus, c'était un lieu climatisé. Ils sont venus quatre matinées au mois de juillet et une au mois d'août. Il y a donc eu deux ateliers cuisine, un atelier créatif et quatre sportifs. Une promenade a été annulée par manque de participants. Voilà pour les ateliers de la Mosaïque.

Les ateliers sont restés ouverts pour les adhérents, tous les lundis après-midi les joueurs de Scrabble et de cartes sont venus. Ils viennent, ils sont assidus, aussi bien pour le lien que pour le lieu climatisé. Il y a eu également l'atelier marionnettes. Il va y avoir une séance cette semaine puisqu'il y a deux représentations, Fonsorbes fait sa rentrée et il y aura deux représentations du spectacle de marionnettes. On est assez fiers du nombre de représentations.

**Mme la Présidente** : Nous avons donc une bonne fréquentation, c'est bien. Y a-t-il des remarques ?

**M. Pilet** : C'est très bien, je crois qu'il faut continuer votre implication et le travail qui est fait là au niveau du Centre social.

**Mme la Présidente** : Point n° 7, mise à jour de la délibération du RIFSEEP. Philippe ?

## 7 – Personnel CCAS – mise à jour de la délibération du RIFSEEP

**M. Séverac** : C'est une mise à jour technique pour reprendre les libellés qui ont été mis à jour dans le référentiel des postes à la suite de la modification que l'on avait vue en Conseil municipal. Là, c'est pour les six/sept emplois du CCAS, ça ne change pas sur le fond, ce sont juste les libellés des postes.

**Mme la Présidente** : Y a-t-il des questions là-dessus ? Ça, on le verra de façon systématique à l'occasion quasiment de tous les CA ou de tous les CM. Oui, M. Fedou ?

**M. Fedou** : J'ai une question : quels sont les intitulés qui ont changé ? Je n'ai pas réussi à retrouver la différence entre l'ancien et le nouveau.

**M. Séverac** : Il y a un gestionnaire en charge d'insertion sociale, et un gestionnaire en charge de l'action sociale et du domaine locatif ; avant, ce n'était pas marqué gestionnaire.

**M. Fedou** : D'accord, merci.

**Mme la Présidente** : Il faut voter. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

| Personnel CCAS – mise à jour de la délibération RIFSEEP | | | |
|---|---|---|---|
| VOTE | Pour | 10 | |
| | Contre | / | |
| | Abstention | / | |

## 8 – Informations diverses

**Mme la Présidente** : On va parler rapidement de la navette, du fait que l'on modifie un petit peu l'implantation des arrêts. Il y a deux nouveaux arrêts, un au rond-point de Bénech et un qui sera sur la zone de Pistoulet.

**Mme Lacoste** : Nous l'avions évoqué lors de la dernière Commission permanente. Je vous avais dit que le règlement intérieur resterait le même que celui qui avait été mis en place lors de la mise en place de la première navette, sauf que nous avons rajouté une demi-journée. Il y a donc des choses qui changent en fonction de la mise en place de cette journée supplémentaire. Pour le jeudi, il faut réserver le mercredi avant 15 heures. On a rajouté cette ligne-là puisqu'elle n'existait pas le jeudi

après-midi. Ensuite, on a refait le tour des points d'arrêt et on s'est dit que l'on pourrait rajouter le rond-point de Bénech puisqu'il y a un cabinet d'orthophonie et que ça peut être intéressant pour les gens de pouvoir s'arrêter là. Ensuite, on anticipe l'ouverture de la zone de Pistoulet plutôt que de devoir remettre à l'ordre du jour une modification du règlement intérieur de la navette. Rajouter un arrêt à la zone de Pistoulet, puisqu'il y aura un laboratoire d'analyses médicales et une Maison de la santé.

**Mme la Présidente** : On n'a toujours pas la date de livraison du nouveau véhicule.

**Mme Lacoste** : C'est vraiment de l'anticipation.

**M. Pilet** : Excusez-moi, je n'ai pas compris, le nouveau véhicule aura-t-il un accès pour les personnes qui se déplacent en fauteuil ?

**Mme Lacoste** : Non, on l'a déjà dit, le nouveau véhicule aura un marchepied intégré au véhicule, mais pas de moyen de charger un fauteuil roulant.

**Mme la Présidente** : C'était une information, nous ne votons pas. Nous avons fini l'ordre du jour du CA, y a-t-il des points que vous souhaiteriez soulever ?

**Mme Cousteau** : Je voulais juste vous informer que sur la M.A.S. Al Cantou nous accueillons encore, à partir de septembre, octobre, novembre et décembre, des séances de répit des aidants. C'est tous les jeudis après-midi, je vais faire passer la plaquette.

**Mme la Présidente** : Nous l'avons! Avec toutes mes excuses, Mme Cousteau.

**Mme Cousteau** : C'est le jeudi après-midi de 14 heures à 17 heures, ce sont des séances ouvertes à toutes les personnes qui sont en difficulté chez elles, aidants familiaux, personnes en situation de handicap ou personnes âgées. C'est une séance pour l'aidant, avec une psychologue et en même temps une séance pour la personne aidée avec, soit de la socio-esthétique, soit de la relaxation, soit ergo... voilà. C'est ouvert aux personnes de Fonsorbes, on n'est pas obligé d'être adhérent à l'AJH et c'est gratuit.

**Mme la Présidente** : Il serait intéressant, alors je ne sais pas si c'est une information que vous allez pouvoir partager, mais si vous recevez des Fonsorbais, il faut leur demander la possibilité éventuellement de nous transmettre les coordonnées des personnes vulnérables.

**Mme Cousteau** : Bien sûr, bien sûr, c'est le but aussi.

La séance est levée à 19h25.

La Secrétaire de séance,

Mme Marie-Françoise DURIER

CCAS DE FONSORBES (Haute-Ga...

Mme la Présidente du CCAS,

Mme Françoise SIMÉON